Nogent sur Marne,

Le 29 novembre 2017

Objet : Renforcement de l’équipe

Annexes : Présentation du Centre

Madame, Monsieur,

De plus en plus nombreux sont les usagers du centre qui recherchent un médecin pour remplacer le leur, qui est parti à la retraite sans être remplacé. Face à cette demande nous envisageons d’étoffer notre équipe et d’élargir notre offre de services santé auprès du public.

Notre volonté de créer un Pôle de Santé pluridisciplinaire et pluri-professionnel ayant sa structure juridique distincte permettra d’accueillir de façon transitoire et à long terme des professionnels de santé dans nos locaux.

Si vous êtes tentés de partager notre projet, nous sommes prêts à vous accueillir en ce début d’année 2018. Vous êtes médecins, psychiatre, infirmiers, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, paramédicaux…

Notre vision est :

* de pouvoir mettre en place un exercice coordonné des soins de premiers recours ne nécessitant pas d’hospitalisation ;
* d’envisager la coopération entre professionnels de santé, permettant un suivi global du patient ;
* de prévoir la mise en place de projets d’éducation thérapeutique à visée médico-sociale, pour ceux qui souffrent d’une maladie chronique (par exemple diabète, insuffisance cardiaque ou rénale).

La mission de ce Pôle est de fonctionner avec les acteurs présents sur la Ville de Nogent, l’une des idées majeures étant de travailler en équipe et en complémentarité géographique.

Nous proposons un partage des espaces de travail meublés, dans un esprit collaboratif, comprenant des services mutualisés visant au développement de l’activité de chacun pour exercer au quotidien dans de bonnes conditions.

Une tarification, souple et avantageuse est adaptée à tout besoin, idéale pour un temps partiel pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Le planning de réservation en ligne permet des réservations immédiates, à l'heure, à la semaine ou à l'année.

Les locaux sont situés au pied du RER E Nogent-Le Perreux, Accès par tous les moyens de transport depuis Paris (10 min en RER E et 15 min en RER A).

Pour un rendez-vous ou un complément d’information contactez

Evelyne Revellat 06 60 47 71 64, mail : [evelyne.revellat@kheprisante.fr](mailto:evelyne.revellat@kheprisante.fr)

**Annexe : Présentation de l’activité du Centre Khépri Santé**

Coordination de soins complémentaires

Le Centre Khépri Santé a pour mission l’exercice en commun, par ses membres, d’activités de coordination thérapeutique, d’éducation thérapeutique ou de coopération avec les professionnels de santé. Grâce à son organisation pluri-professionnelle et pluridisciplinaire le Centre propose aux usagers de bénéficier :

* Des soins de support qui sont astucieusement combinés grâce aux conseils de coordination d’appui. Les accompagnements proposés permettre aux usagers d’associer plusieurs soins pour organiser un parcours de remise en forme ;
* D’un accompagnement personnalisé pour se faire orienter afin de trouver la pratique la plus adaptée à leur besoin ; être guidé dans leur choix pour bénéficier de pratiques compatibles et adaptées à leur situation.

Ces pratiques non médicales, non conventionnelles à visée thérapeutique, viennent compléter les thérapeutiques conventionnelles dans un objectif de qualité de vie personnelle. Il s’agit aussi d’apporter une prise en charge complémentaire de celle de la médecine conventionnelle pour favoriser le retour ou le maintien à l’emploi.

Le Centre Khépri Santé propose des ateliers collectifs de soins de support et des accompagnements individuels pour les usagers du Centre.

Le Centre Khépri Santé, travaille avec des intervenants (thérapeutes, coaches) compétents et adhérents à une charte déontologique propre aux spécialités de thérapies complémentaires non conventionnelles. Les sphères pluridisciplinaires concernent les domaines suivants :

**1/ Oncologie**

L’utilisation de ces thérapies permet d’améliorer la tolérance à des traitements dont les effets secondaires sont très notables.

**2/ Maladies chroniques, douleurs chroniques (musculo squelettiques ou physiologiques) ou psychosomatiques :**

D’autres thérapeutiques conventionnelles peuvent avoir des effets secondaires parfois significatifs qui peuvent remettre en cause l’observance du traitement. Une technique complémentaire peut limiter cela et améliorer la prise du traitement.

**3/ Burn Out**

Dans cette prise en charge, nous intégrons les bilans de compétence spécifiques post burn out, et favorisons la reconstruction post burn out.

**5/ Périodes pré et post natal**

Dans cette sphère nous intégrons également toutes les problématiques de la femme à toutes les étapes de la vie.

**6/ Troubles envahissant du développement et des apprentissages**

Nous répondons aux demandes des familles concernant la précocité intellectuelle, l’autisme, les questions de parentalité et d’échec scolaire.

**7/ Surdouance adulte**

**8/ Vie intime harmonieuse**

**9/ Développement personnel** (harmonie relationnelle, performance personnelle, confiance en soi, prise de parole en public, lâché prise, gestion du stress…)

**4/ Santé et Qualité de Vie au Travail** (trouble de stress post-traumatique, troubles anxieux, accompagnement pour retour au travail après longue maladie, TMS.

Notre rôle est d’accompagner et d’orienter les familles en leur apportant un soutien psychologique et en leur proposant un cadre pédagogique dans les domaines de la santé, de la prévention, l’hygiène de vie avec l’intervention des professionnels de la santé et des thérapies complémentaires.

La majorité des pratiques du Centre sont reconnues par l’OMS (Organisme Mondiale de la Santé) et prescriptibles par les médecins et relève aussi de la santé mentale.

**CODE DE DÉONTOLOGIE DU CENTRE**

Notre code de déontologie est commun à l’ensemble des intervenants du Centre Khépri Santé.

Il cadre l’engagement de chacun des intervenants du Centre envers ses propres clients, leur profession respective et le public venant aux Centre. Ce code de déontologie est le garant de l’éthique professionnelle du Centre Khépri Santé.

Les activités du centre nécessitent une collaboration entre l’équipe de direction du Centre, les intervenants, les membres des différents comités de pilotage pour le bien-être des usagers

Le Centre Khépri Santé est constitué d’intervenants (psychopraticiens, psychologues, coaches, formateurs, sophrologues, thérapeutes de thérapies brèves et de thérapies complémentaires, nutritionnistes, naturopathes, ostéopathes, préventeurs ou intervenants sur les risques psychosociaux). L’objectif principal est de faire que toutes les intervenants travaillent ensemble, d’offrir un espace d’échanges de connaissances, de conseils, d’expériences, d’améliorer et coordonner les bonnes pratiques, de mettre en place des comités de pilotage ou Comite de Responsabilité Sociale® et de développer le partage d’informations

**I. Définition des engagements des personnes physiques et morales intervenant à titre professionnel :**

**Le but du Centre est :**

* De faciliter l’installation transitoire ou à long terme de l’exercice du métier de chacun des intervenants
* De développer une approche pluridisciplinaire de l’évaluation des risques psychosociaux, des soins, de l’accompagnement individuel ou collectif, pour les particuliers ou les entreprises.
* De s’engager à ne pas se substituer aux médecins et leur relayer les patients dont les pathologies sont hors champs
* D’éviter l’isolement des patients
* D’améliorer la qualité de vie au travail
* De promouvoir le mieux-être par la formation et l’information pour des professionnelles de santé et les entreprises grâce à des réunions, courriers…
* De faciliter la mise en place de recommandations thérapeutiques
* De favoriser les échanges et le recueil des données dans un but de recherche et de participation éventuels à des protocoles thérapeutiques.
* De travailler en collaboration avec les professionnels de santé médicaux et paramédicaux
* D’observer cette charte et ses statuts
* De déclarer les conflits d’intérêts
* De ne pas avoir un comportement qui nuise à la bonne marche du centre.

**II. Rôle respectifs des intervenants et les usagers du centre :**

Article 1

Les intervenants du Centre Khépri Santé s’engagent à affirmer l’égalité entre les personnes et à en respecter l’originalité et la dignité.

Article 2

Les praticiens s’engagent à interdire toute propagande ou prosélytisme religieux ou idéologique au sein du Centre ou autres lieux d’intervention. Ils s’engagent à lutter contre toutes les dérives sectaires dont ils seraient témoins.

Article 3

Les thérapeutes s’engagent à respecter et à protéger l’intégrité physique et psychique des personnes sous leur responsabilité.

Article 4

Tous Les intervenants du Centre s’engagent à respecter la confidentialité des informations collectées durant les rendez-vous, accompagnements individuels ou collectifs.

Article 5

Ils s’engagent à respecter et à faire respecter la législation en vigueur.

Article 6

Afin de répondre au mieux aux attentes du public et aux évolutions de leur métier, les thérapeutes et praticiens s’engagent à se former de façon permanente et régulière pour actualiser leurs savoirs et leurs compétences et à être supervisés régulièrement dans leur pratique.

Article 7

Les intervenants, de concert avec le centre, s’engagent à diffuser des offres claires et compréhensibles par le public. Ces offres doivent définir les modalités d’accompagnement, les objectifs visés et les limites de leur pratique.

Article 8

Les intervenants s’engagent à ne pas diffuser d’informations pouvant induire le public ou les médias en erreur ou nuisant à l’image de la profession.

Article 9

Les intervenants s’engagent à user de leur droit de rectification auprès des médias afin de contribuer au sérieux des informations communiquées au public sur leur métier.

Article 10

Les intervenants s’engagent à respecter les concepts et principes généraux du fonctionnement du Centre. Ils s’engagent également à ne pas dénaturer ou amalgamer les différentes pratiques du Centre et à ne présenter que la leur, veillant toujours à une information claires diffusées au public.

Article 11

Tout intervenant s’engage à respecter les limites de ses compétences et à orienter ses clients vers un autre professionnel lorsque celui-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de leurs compétences. Dans la mesure du possible, il proposera un confrère du Centre à son client lorsqu’il sera dans l’impossibilité à fournir leurs services. Il s’engage à l’orienter vers son médecin traitant ou un médecin du Centre.

Article 12

Les thérapeutes et praticiens s’engagent à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas prodiguer de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.

Article 13

Les thérapeutes et praticiens, intervenant sous l’autorité ou non du Centre s’engagent à conserver leur éthique professionnelle.

Article 14

Les thérapeutes s’engagent à entretenir des relations confraternelles de respect et de courtoisie, d’honnêteté et de bonne foi avec les autres intervenants du Centre.

Article 15

Tout intervenant qui ne respecterait pas le présent code pourrait se voir exclus du centre.

**III. Modalités de coordination**

**Les comités de coordination ont pour rôle de :**

* De donner forme aux projets du centre
* D’organiser des réunions entre les intervenants pour diffuser l’information et les expériences
* D’établir des enquêtes de satisfaction pour analyser les intérêts du public
* De participer ou proposer des actions ou des initiatives au sein du centre
* De veiller au respect des principes de protection de l’anonymat, du secret médical, du secret statistique et de la sécurisation des données et des obligations prévues par la loi informatique et liberté.

**IV. L’équipe de coordination :**

Les membres :

L’équipe de direction de khépri Santé et les intervenants volontaires, adhérents du centre ou membres des comités de pilotage ou du Comité de Responsabilité Sociale® (CRS). Sa composition est fluctuante, adaptée aux activités du réseau des intervenants pour les conférences ou les stages de formation.

**V. Modalités d’accès du centre :**

L’accès au centre est libre à toute personne ayant signé un contrat de réservation d’espaces de travail, de salles en tant qu’intervenants et aux personnes bénéficiant de soins ou participant à des stages ou formations.

**VI. Modalités de partage de l’information dans les respects du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chacun des acteurs :**

* Chaque intervenant s’engage à suivre les règles déontologiques propres à son domaine d’actions professionnelles et à ne pas divulguer toute information concernant l’usager :
* Le dossier individuel est accessible à l’usager ou son représentant légal
* Les informations informatisées sont sécurisées
* L’archivage et l’information des données détenues par khépri Santé a fait l’objet d’une déclaration à la CNIL.

**VII. Engagements des signataires :**

Les intervenants du centre s’engagent à respecter la charte

Charte portée à la connaissance des intervenants

La présente charte est évolutive, elle nécessitera éventuellement des ajustements successifs.

Fait à………………………, le ……………

Prénom, Nom :

……………………………………………..

Qualité :

……………………………………………..